

République française
Département de la Loire
Arrondissement : ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Date de la convocation: 15/09/2022

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,*

Présents : 7 ***Présents :** Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Romain CHABRE*

Votants : 7 ***Représentés :**
Excusés : William GEORGES, Delphine FORISSIER, Gérard PEREZ
Absents : Françoise SAPIN
Secrétaire de séance : Romain CHABRE*

DE_20220921_02

Projet Zone de Loisirs - Situation des offres

La commission bâtiments a reçu l'entreprise Chartier pour étudier sa première offre qui avait été jugée trop onéreuse. Chartier a donc actualisé sa proposition mais reste à un niveau supérieur à nos prévisions.

Le nouveau projet de Chartier est présenté en annexe et comprends les modifications demandées par la commission bâtiments par rapport au premier projet :

- *Suppression de la clôture ganivelle et de la haie le long de l'accès officieux à la salle des fêtes*
- *Suppression des haies en partie haute de talus côté "garage"*
- *Suppression d'une dizaine d'arbres*
- *Suppression d'un banc et intégration des autres bancs dans les aires de jeux pour faciliter l'entretien*
- *Suppression d'une table de pique nique, regroupement de 2 pour accueil de petit groupe,*
- *Création de terrasse en béton balayé sous chaque table, rapprochement le long des chemins pour suppression des zones difficiles à entretenir*
- *Suppression d'un éclairage solaire (il sera facile à court terme d'en rajouter, cela permet dans un premier temps de tester le concept et l'efficacité), d'autre part, la télécommande est offerte pour les réglages.*
- *Réduction de la taille des arbres (de 14/16 à 12/14)*
- *Aménagement du parking de façon plus économique, le Nidagravel devient un concassé 0/10 à 0/16, le fond de forme sera cependant dimensionné plus robuste que le reste des voiries du parc. (la zone traité ressort légèrement plus foncé sur le plan)*
- *D'autre part, l'intégralité des lignes a été retravaillée pour être au plus juste sur chaque prestations.*
- *Pour finir une remise commerciale supplémentaire est accordée pour récompenser la qualité de nos échanges ainsi que l'attitude positive et constructive durant nos différentes réunions de travail.*
- *Pour l'aire de jeux pour enfant, aucune variante économique n'est à proposer sauf à enlever la clôture périphérique...*

=> Économie totale sur l'ensemble du projet = 15 500€ HT

Les estimatifs initiaux s'élevaient à 213 094,00€ qui étaient subventionnés à hauteur de 100 000 € (Conseil départemental) et 42 618,80 € (DETR/DSIL). Il est à noter que la demande de DETR/DSIL n'a pas été acceptée pour l'année 2022 mais que nous avons la possibilité de représenter cette demande l'an prochain. Pour ce qui concerne le financement communal, il avait été prévu un autofinancement à hauteur de 39 928,20 € et un éventuel recours à l'emprunt pour 24 000,00 €.

Voici la situation après réception des derniers estimatifs :

SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Date de réception de l'AR: 22/09/2022
042-214201162-20220921-DE_20220921_02-DE

	ESTIMATIFS HT
Zone Halle/Préau + bloc sanitaire	134 600,00 €
Zone Espaces verts + loisirs	108 939,77 €
Etudes et Ingénierie	11 000,00 €
TOTAL ESTIMATIFS	254 539,77 €

	SUBVENTIONS, EMPRUNT & AUTOFINANCEMENT	ESTIMATIFS HT
Montant estimatif du projet		254 539,77 €
Subvention du Conseil départemental	100 000,00 €	
Subvention de l'Etat (DETR/DSIL)	42 618,80 €	
Subvention de la Région	15 000,00 €	
Autofinancement	46 920,97 €	
Eventuel recours à l'emprunt	50 000,00 €	
	254 539,77 €	254 539,77 €

Compte tenu des modifications apportées sur ce projet, il est demandé au Conseil de bien vouloir se positionner pour la réalisation de ce projet « Zone de Loisirs » avec les nouvelles données économiques

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- CONFIRME la réalisation de la zone de loisirs dans les conditions présentées ci-dessus
- PRECISE qu'il conviendra de retirer plusieurs éléments du projet relatif aux espaces verts et de loisirs à savoir : suppression des éclairages photovoltaïques qui seront envisagés ultérieurement, suppression des ganivelles et haies autour de l'aire de jeux des enfants étant entendu que l'implantation se fera dans une zone non accessible aux véhicules.
- DEMANDE à ce que le Maire invite les sociétés ayant réalisées les projets à se rencontrer dans les meilleurs délais pour fixer les répartitions de travaux et établir les états détaillés des travaux à effectuer.
- SOUHAITE que le Maire propose un planning de réalisation des travaux lors du prochain Conseil municipal.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Le Maire, Patrice ESPINASSE

